



CHANTIER  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Une gestion solidaire des matières résiduelles**

**Pour que cesse le remplissage des sites d'enfouissement de déchets,  
il faut l'éducation et des moyens pour recycler.**

Montréal, vendredi 31 janvier 2003 – Le Chantier de l'économie sociale et ses partenaires apprécient que le ministre délégué à l'Environnement, Monsieur Jean-François Simard ait confirmé, dans le cadre du premier Forum national sur la gestion des matières résiduelles, que le gouvernement procédera bientôt à la **fixation d'un droit environnemental à l'enfouissement des matières résiduelles**. Cette forme de redevances permettra de financer les activités de sensibilisation de la population autant que les opérations de récupération et de mise en valeur des matières détournées des sites d'enfouissement.

Le Chantier de l'économie sociale offre donc au gouvernement toute sa collaboration pour l'adoption et la mise en œuvre rapide d'un règlement à cet effet qui satisfera les attentes des principaux acteurs concernés, soit les municipalités, les entreprises d'économie sociale oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles et les groupes environnementaux qui ont pour mission de sensibiliser la population et les gouvernements à la gestion écologique des déchets.

-30-

Pour information : Jean Robitaille (514) 899-9916, poste 226  
Responsable des communications  
Chantier de l'économie sociale